

Agde, le 9 février 2023

COMITE DE QUARTIER « MONACO SAINT LOUP »
Réunion du 8 Février 2023

A - VIE QUOTIDIENNE

1/ Sur le compte-rendu du 09/11/2022 :

« 6 - Rue Etienne Rigaud et passage JF Bouillon Landais »

L'élagage des arbres (un) a été entrepris récemment. Pourquoi les autres n'ont-ils pas été aussi élagués ? En outre les lauriers de la placette mériteraient également une taille.

Réponse apportée :

L'arbre qui a été taillé faisait suite à une dégradation par l'accrochage d'un camion. Les lauriers et les autres arbres feront l'objet d'un entretien durant l'hiver. »

Avez-vous une date prévue pour ces travaux ?

Réponse :

Pour la taille des lauriers roses, nous allons intervenir au mois de mars.

Pour l'élagage des mélèzes, je vais transmettre cette demande au patrimoine arboré.

2/ Avez-vous des informations complémentaires pour l'installation de *car-park* sur les propriétés ? (Question de M. ROUVROY). Une modification du PLU est-elle en cours ?

Réponse :

Une procédure de modification du PLU est actuellement en cours (modification numéro 2 - voir le lien suivant :

<https://www.ville-agde.fr/la-mairie/urbanisme/plu-modification-de-droit-commun>)

Monsieur ROUVROY peut s'adresser au service urbanisme qui saura répondre à cette demande avec l'adresse exacte de la parcelle.

3/ Où en est l'entretien de l'arbre de Judée situé sur le parking rue Azais ?

Réponse :

Un entretien est planifié une fois par an, cette année elle se fera durant la semaine 7.

4/ Parking Rue G Azais et Rue Michelet des déchets sont sous les haies.

Réponse :

La demande a été formulée au service de nettoyage de NICOLLIN.

5/ Rue Michelet : pourrait-on installer un panneau de limitation de vitesse ?

Réponse :

Un panneau sera mis en place très rapidement.

6/ L'arrêt de bus du boulevard du Soleil se transforme en déchetterie à ciel ouvert.

Réponse :

La demande a été formulée au service de nettoyage de NICOLLIN.

7/ Pour la question N° 33 du compte rendu du 09/11/2022, réponse : le nécessaire sera fait, au 11/01/2023 toujours rien de fait.

« 33- Boulevard du Monaco/Chemin du Mont Saint Loup :

Serait-il possible de prolonger les passages piétons sur les trottoirs d'en face au boulevard du Monaco et Chemin du Mont St Loup car il n'est pas facile de traverser quand il y a une voiture de stationner sur le trottoir ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait. »

Réponse :

L'intervention est programmée pour cette semaine.

8/ Boulevard du Soleil, face à la rue des Albigeois.

Ne serait-il pas possible de couper les arbres qui débordent largement sur le trottoir cachant la visibilité des panneaux routiers et réduisent le passage des piétons.



Réponse :

L'entretien est prévu semaine 9 et 10.

9/ Chemin du Mont Saint Loup, face à la rue du Volcan, le miroir est en partie caché par les arbres qui débordent sur le trottoir, un rappel ne peut-il être fait au propriétaire pour que les arbres soient taillés comme il se doit.



Réponse :

Le service domanialité va envoyer un courrier à l'administré.

10/ Rue des loriots n°18, il y avait un garage pour une moto d'environ 1,5 x 3 ou 4 mètres qui a été agrandi de manière importante auquel y est appuyée une terrasse assez grande.



Réponse :

Le propriétaire de cette maison est à jour de sa déclaration fiscale (foncier).

11/ Rue des loriots, ce camping-car bâché déguise dans la rue, n'y a t-il pas une possibilité de le mettre ailleurs ?



Réponse :

C'est une parcelle privée, ce propriétaire a le droit de garer son camping-car chez lui.

12/ Rue des Hirondelles, les racines des pins parasols soulèvent la plaque d'égout ! Il y a risque d'accident pour les cyclistes et véhicules qui empruntent cette rue. Il serait temps d'y remédier avant accident de personnes.



Réponse :

Une visite sur site sera organisée par le service voirie qui évaluera l'urgence de cette demande de traitement.

13/ Rue du Vanneau, est-il possible de modifier la circulation ou modifier le stationnement à certaines heures du jour ou de la nuit qui obstrue dangereusement le passage des véhicules ?

Réponse :

Une visite sur site sera programmée.

15/ Problème de stationnement rue des tamaris

Où en est la création de stationnement sur la rue des tamaris ? Ce stationnement est trop souvent anarchique en attendant de mettre cette rue en sens unique afin d'éviter des accidents

Réponse :

Le sens unique sera mis en place.

16/ Création d'un point supplémentaire de ramassage container poubelles rue du Fenouil - 2 points sont effectifs actuellement :

. 1 cote but et 1 face au 13 rue du fenouil. Celui-ci rassemble beaucoup de bac poubelles dont la plupart ne sont pas rentrées (reste plusieurs jours dehors) la création d'un point supplémentaire au fond de la rue éviterait ces problèmes.

Réponse :

Sur le point de collecte pour la rue du Fenouil et la rue du Serpolet, il y a effectivement un nombre important de bacs présentés au point de regroupement en face le numéro 13 mais l'emplacement le permet.

Il ne sera pas créé de point de collecte au fond de la rue, car le camion de collecte ne peut pas circuler correctement avec le nombre important de véhicules stationnés. La Brigade Environnement a bien pris en compte la demande de verbalisation des résidents qui laissent les bacs sur le domaine public en dehors des jours de collecte.

17 / « Il est à noter que des maisons particulières se transforment en R+2 et que le fait de ne pas avoir de couverture en tuiles génère du vis-à-vis sur 4 côtés, même pour les R+1. A quand l'harmonisation du PLU dans le sens du respect des maisons en R+1 ? Il en était question été 2022 avec un report à début 2023. De plus en plus d'agathois se plaignent, soit de ne pas avoir pu construire une maison typique côté capiscot par exemple avec un toit en tuiles provençales, soit d'avoir des constructions de plus en

plus hautes qui émergent partout sur la commune... La Cave Coopérative choque aussi beaucoup d'habitants : la densification du tissu urbain et des augmentations des hauteurs est un problème, avec une ville qui va finalement s'agrandir au-delà du nombre d'habitants promis au détriment du caractère typique et de l'atmosphère entre habitants (sans compter des affichages de permis de construire sur voie privée et non publique également favorisant de mauvaises surprises). »

Réponse :

Le Conseil Municipal a délibéré sur la base du PADD pour en effet réduire les hauteurs et emprises au sol des nouvelles constructions. Tout ceci afin d'éviter la densification de la ville.

Concernant le Capiscot, les constructions répondent à un règlement de zone.

Concernant la nouvelle résidence de la Cave Coopérative, celle-ci répond aussi au règlement du PPAD.

18 / Requête concernant une parcelle de terre qui appartiendrait à la mairie entre Prestige Beauté et le cabinet de kinésithérapie, Bd Georges Pompidou.

Quel est le devenir de cette parcelle qui n'est jamais entretenue, les saletés s'accumulent et est très boueuse par temps de pluie ? Les 2 portails qui donnent sur cette parcelle ont-ils été autorisés car l'entrée principale de ces 2 maisons est située sur la rue opposée. Ne pourrait-on pas y aménager un parking ?

Réponse :

Il s'agit de la parcelle communale cadastrée section LL numéro 0442.

Il n'y a pas de projet connu à ce jour (y compris pour l'aménagement d'un parking). Les portails présents ont été réalisés depuis de nombreuses années.

19 / Le chemin d'accès au Mont St Loup à partir du Boulevard MITTERRAND est une déchetterie à ciel ouvert. Le Mont St Loup est d'ailleurs dans un état de saleté important.

Réponse :

Un piqueur interviendra.

20 / Rue des Garouilles : Pouvez revoir la propreté de cette rue.

Réponse :

La demande est prise en compte.

Questions en cours de réunions :

- Rue Michelet : demande de nettoyage / trottoirs étroits.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 24
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 18
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 9
- Domaine « gestion du domaine public/privée » : 75
- Domaine « environnement » : 125

GRANDS TRAVAUX

Axel CANTON, Directeur Service Foncier

P.A.D.D

Généralité sur le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement,
- Des annexes

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

Sursis à statuer :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de surseoir à statuer.

Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"

La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,

- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.

L'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres sont programmés pour le lundi 30 janvier prochain, pour une durée de 15 jours.

A partir du 6 février, démarrage du génie civil Enedis, Télécom et fibre.
Début février, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.
Les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue J J. Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débiteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante, engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique

d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).

- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Laurent BRAULT, Directeur Service Bâtiments

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.
Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site sera opérationnel pour début février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO₂ économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, MH MATTIA, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, A CANTON, L RUIZ, L LAROSE, S FRANCES, I ASSIE, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

BENETEAU L, CASTAN J, CONEJOS Y, DOUAY D, FLEGIER Y, GARCIA F, HUTIN A, KUGEL DORION, PERILLOUX J, PIGNATELLI C, RIVALTA A, VIDAL C.

Absent excusé :

BARDIN G, BARRA R, BEL A, CRAMAIL J, GACHE JL.
UNTEREINER JC, WEISS N.